

Shefford, Québec.
Le 2 février 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité, 245, chemin Picard, Shefford, province de Québec, le mardi 2 février 2016.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. André Pontbriand.

Les conseillers Denise Papineau, Johanne Boisvert, Jérôme Ostiguy, Pierre Martin, Éric Chagnon et Michael Vautour.

MOMENT DE SILENCE

2016-02-18

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
ET RÉSOLU unanimement d'ouvrir la présente séance.

2016-02-19

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
ET RÉSOLU unanimement par les membres présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit, en laissant ouvert le point 12 intitulé « Autres sujets » :

Présences

Moment de silence

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Questions portant sur l'ordre du jour
4. Sujets intéressant l'occupation du territoire
 - 4.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
 - 4.2 Sujets particuliers :
 - 4.2.1 Nomination de l'inspecteur régional adjoint pour l'application du Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de La Haute-Yamaska
5. Sujets intéressant la réglementation et les permis

- 5.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis
- 5.2 Sujets particuliers :
 - 5.2.1 Dérogation mineure n° 2015-15
- 6. Sujets intéressant la sécurité publique
 - 6.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique
 - 6.1.1 Protection policière
 - 6.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)
 - 6.2 Sujets particuliers :
- 7. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 7.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 7.2 Sujets particuliers :
- 8. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
 - 8.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale
 - 8.2 Sujets particuliers :
- 9. Sujets intéressant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 9.1 Suivis de dossier concernant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 9.2 Sujets particuliers :
- 10. Sujets intéressant les communications
 - 10.1 Suivis de dossier concernant les communications
 - 10.2 Sujets particuliers :
 - 10.2.1 Bulletin municipal – Ajout de couleurs
- 11. Sujets intéressant les finances et l'administration
 - 11.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration
 - 11.2 Sujets particuliers :
 - 11.2.1 Approbation et ratification des comptes

- 11.2.2 Approbation de l'état des personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales et/ou droits sur les mutations immobilières
- 11.2.3 Mandat à la directrice générale et secrétaire-trésorière / Acquisition par adjudication des immeubles mis à l'enchère à la MRC
- 11.2.4 Modification à la Politique d'assistance financière aux organismes communautaires et ou aux citoyens
- 11.2.5 Embauche – Agent de bureau – Administration

12. Autres sujets

12.1 Suivis de dossier concernant autres sujets

12.2 Sujets particuliers :

13. Période de questions

14. Adoption du procès-verbal séance tenante

15. Clôture de la séance

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

2016-02-20

NOMINATION DE L'INSPECTEUR RÉGIONAL ADJOINT POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le conseil nomme monsieur Éric Salois, inspecteur et directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, en tant qu'inspecteur régional adjoint afin d'appliquer le Règlement du contrôle intérimaire de la MRC de La Haute-Yamaska sur son territoire de Shefford.

SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2016-02-21

DÉROGATION MINEURE N° 2015-15

Lot : 3 581 208

Propriétaire : Vicky Messier
Localisation : 129, rue de la Roseraie
Zonage : RV-2

Description du lot :

- superficie : 7 841,5 mètres carrés
- largeur : 30,71 mètres

Nature et effets de la demande :

Cette demande consiste à régulariser l'implantation du bâtiment principal. Le bâtiment principal construit a une marge arrière de 9,50 mètres alors que la marge arrière doit être de 20 mètres. La demande de dérogation mineure porte donc sur une différence de 10,50 mètres au niveau de la marge arrière.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme :

« Il est important de considérer :

- que le terrain a une superficie de 7841.5 mètres carrés;
- que le terrain a une forme irrégulière;
- qu'une dérogation mineure a été accordée le 5 mai 2015;
- qu'un permis de construction a été émis (2015-04-0078);
- que selon l'article 145.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, il ne peut avoir de dérogation en fonction des normes relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;
- que selon l'article 145.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, il est stipulé qu'une dérogation mineure ne peut être accordée que si l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande. Elle ne peut non plus être accordée si elle porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- qu'il y a présence d'un cours d'eau sur le terrain;
- que la morphologie du terrain ne permet pas d'implanter la résidence tout en respectant les normes réglementaires;

En conséquence, le CCU recommande, à l'unanimité, au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure. »

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil,

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
APPUYÉE par M. le conseiller Éric Chagnon,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :
Que la demande de dérogation mineure n° 2015-15 soit acceptée.

SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
 1. PROTECTION POLICIÈRE
 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2016-02-22

BULLETIN MUNICIPAL – AJOUT DE COULEURS

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de son appel d'offres n° 2015-14 concernant le renouvellement de l'image du bulletin municipal et sa production pour les années 2016 et 2017, la Municipalité demandait à titre informatif le prix, sur deux ans, pour l'impression du bulletin entièrement en couleurs pour prise de décisions futures, tout en clarifiant que seul le prix soumis pour la production du bulletin en noir et rouge était considéré pour les fins de l'adjudication de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en processus d'actualisation et de modernisation de l'image de son bulletin municipal et que la transition à un bulletin entièrement en couleurs optimisera les résultats recherchés;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser l'impression du Bulletin municipal du Canton de Shefford entièrement en couleurs dès la prochaine publication.

SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2016-02-23

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin,

APPUYÉE par M. le conseiller Éric Chagnon,

IL EST RÉSOLU unanimement d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

N° 20118698 @ n° 20118818 au montant de 271 079.77\$.

2016-02-24

APPROBATION DE L'ÉTAT DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA CORPORATION POUR TAXES MUNICIPALES ET/OU DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin,

APPUYÉE par M. le conseiller Éric Chagnon,

IL EST RÉSOLU unanimement d'approuver l'état préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soumis au conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales et / ou droits sur les mutations immobilières envers la Municipalité, le tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal.

Il est de même proposé et résolu d'ordonner à la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal, de transmettre au bureau de la municipalité régionale de comté, avant le dix-huitième (18^e) jours de mars 2016, la liste des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes et/ou des saisies sur les biens et immeubles. Ce qui inclut toutes taxes municipales et droits sur les mutations immobilières impayées pour les années 2014 et antérieurement et non payées au 1^{er} mars 2016 pour les dossiers suivants :

7024-23-2212-4
7024-42-0556-6
7025-22-6860-5
7025-30-0013-0
7025-44-1941-2
7025-50-7480-2
7025-52-0517-4
7025-60-8243-2
7025-83-6072-9
7026-41-7438-7
7026-54-1049-1
7026-68-9012-1
7026-79-7411-4
7026-98-9067-2
7027-52-4770-1
7027-60-4358-8
7027-71-1875-1
7123-50-2600-3
7123-68-5978-2
7124-64-9646-8
7125-63-4737-9
7126-05-7947-0
7126-51-8667-7
7126-54-0136-5
7126-66-1542-7
7127-72-8102-9
7129-69-4502-6
7130-40-2111-7
7130-41-9521-8
7130-52-0230-2
7130-52-2048-6
7130-52-6340-3
7130-75-3325-0
7224-88-2033-3
7224-88-8532-8
7224-98-6527-9
7226-52-1808-0
7227-42-1700-8
7321-80-8400-9
7321-82-8952-5
7322-64-4447-6
7322-89-6549-4
7323-88-0546-6
7323-89-2301-2
7324-05-7224-5
7324-14-3277-9
7324-36-9626-4
7420-08-0312-0

7421-05-8632-2
7421-28-6794-4
7422-27-2026-5
7423-20-1433-7
7424-46-8296-0
7425-11-1755-7
7425-20-0095-0
7426-54-9252-5
7427-72-3281-0-013
7427-72-3281-0-014
7427-72-3281-0-041
7427-72-3281-0-053
7427-76-7385-6
7522-02-2288-1
7522-54-8706-7
7524-90-6005-6
7525-34-7358-3
7526-27-2462-0
7622-05-0924-4
7719-03-3263-3-000
7719-03-3263-3-002
7724-47-3768-8
7724-58-6934-0
7725-94-6285-9
7824-19-9256-5
7825-01-4049-4
7825-79-1740-7
7826-70-5125-4
7921-11-6211-4
8221-99-4464-0
8222-60-5592-7
8222-60-9457-9
8222-63-7894-9
8225-11-2302-0
8225-28-8697-1
8225-34-5435-7
8225-35-1650-2
8319-35-9581-2
8319-39-4365-7
8321-04-0386-7
8325-14-2117-4
8325-14-3953-1
8325-24-1877-3
8421-45-3627-2-001
8421-45-3627-2-003
8421-45-3627-2-014
8421-58-4069-9
8422-11-3471-5
8422-12-5321-8
8527-74-7122-4

2016-02-25

MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-
TRÉSORIÈRE / ACQUISITION PAR ADJUDICATION DES
IMMEUBLES MIS À L'ENCHÈRE À LA MRC

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

ET RÉSOLU unanimement de mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière à agir pour et au nom de la Municipalité pour l'acquisition par adjudication, si nécessaire, des immeubles qui sont situés sur le territoire de la Municipalité du Canton de Shefford et mis en enchère à la MRC le mardi 7 juin 2016.

2016-02-26

MODIFICATION À LA POLITIQUE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET OU AUX CITOYENS

CONSIDÉRANT QUE la Politique d'assistance financière aux organismes communautaires et / ou aux citoyens a été adoptée par le conseil de la Municipalité le 1^{er} mars 2011 par la résolution n° 2011-03-704;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier cette politique afin d'y retirer les cas d'exclusions empêchant l'application de la politique à l'égard des demandeurs ayant sollicité individuellement les citoyens de la municipalité et/ou provenant du milieu scolaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a aussi lieu de modifier la politique afin d'en assouplir et clarifier son administration :

- en précisant que l'utilisation du formulaire d'aide financière pour effectuer une demande d'aide financière est obligatoire et que le formulaire complété doit être soumis à l'attention de la direction générale;
- en indiquant trois dates limites annuelles pour soumettre le formulaire de demande aux fins d'étude par le conseil;
- en permettant que l'assistance financière puisse être déterminée par le conseil autrement que par résolution;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu de modifier le formulaire de demande d'aide financière aux organismes communautaires :

- en y ajoutant la demande d'information concernant le nombre de résidents dans la Municipalité faisant partie de la clientèle visée par la demande;
- en y intégrant l'information liée aux modifications portées à la Politique par la présente résolution;

CONSIDÉRANT QU'il y a finalement lieu de mettre à jour la politique en regard de ce qui précède, mais aussi à l'égard de certains exemples qui y sont donnés;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

ET RÉSOLU à l'unanimité :

De mettre à jour la politique d'assistance financière aux organismes communautaires et / ou aux citoyens ainsi que son formulaire tels qu'annexés à la présente résolution.

2016-02-27

EMBAUCHE – AGENT DE BUREAU – ADMINISTRATION

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

ET RÉSOLU unanimement d'accepter l'embauche de Madame Manon Chalifoux rétroactivement au lundi 25 janvier 2016 à titre d'agent de bureau – administration – poste temporaire à temps plein à raison de 35 heures/semaine, salaire établi selon le contrat de travail signé entre les parties.

AUTRES SUJETS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRE SUJETS
- SUJETS PARTICULIERS :

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Bernard Tremblay – Intersection Schmuck et Mont-Shefford

M. Gérald Paquette – Contrat pour la tonte de gazon

M. Jean-Pierre Maheu – Soumission par invitation

2016-02-28

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal adopte le présent
procès-verbal séance tenante.

2016-02-29

CLÔTURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
APPUYÉE par M. le conseiller Éric Chagnon,
IL EST RÉSOLU unanimement par les membres présents de lever la
présente séance à 19 h 59.

Mme Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

M. André Pontbriand
Maire